

façon pour le gouvernement de recouvrer sa créance, si le cultivateur refuse de vendre son grain quand il le désire. Il est édicté dans la loi que, si pour une raison quelconque, il n'est pas à propos de prendre ces mesures la première année, on peut les ajourner à la deuxième année. Ainsi l'horreur de cette menace pèsera sur des milliers d'agriculteurs d'aujourd'hui à la deuxième semaine d'août, dans un an et demi. Aucun homme sensé ne s'imagine que le gouvernement réalisera ces créances. Je ne pense pas que mes honorables amis s'imaginent que le gouvernement osera prendre ces mesures dans les circonstances. Le pays entier serait indigné. Prenez les gens d'ici, les dirigeants d'églises et d'autres associations qui ont envoyé gratuitement dans l'Ouest des wagons de légumes et de fruits—ils n'ont pas demandé de gages aux destinataires—ils seraient scandalisés s'ils entendaient dire que le gouvernement canadien, qui dispose d'une grande puissance fiscale et financière, avait commencé à réaliser ses créances privilégiées. Je n'exagère pas du tout la situation. Ce n'est malheureusement que trop vrai. Et en toute candeur, nous avons cru que nous adoptions un projet de loi de secours destiné à remédier à ce que le premier ministre appelait le 1er juillet "une calamité nationale." S'il s'était écrié à la fin de son dramatique et impressionnant discours: "Je vais donner le logement, la nourriture et le vêtement aux malheureux cultivateurs des Prairies, mais il faudra qu'ils me remboursent jusqu'au dernier sou, ils devront me donner un billet à demande et un hypothèque payable au mois d'août, s'ils veulent que je les fasse vivre dans l'intervalle", qu'aurait-on pensé de lui et de son gouvernement? Aurait-il fait afficher ce discours dans tout le pays, comme il l'a fait et avec raison, car ce fut un magnifique effort? En réalité, monsieur le président, il n'était jamais venu à l'idée d'un seul député, ou d'un seul homme, que l'on pouvait songer à exiger des hypothèques, jusqu'à ce que le ministre de l'Agriculture ait donné une entrevue au cours de ses pérégrinations dans la Saskatchewan. Il reçut une petite délégation—nous ne connaissons pas le nombre de ses membres, disons qu'il y en avait deux douzaines—qui lui dit ne pas vouloir accepter la charité. Il ne m'est pas permis de citer ce qui a été dit au cours d'un débat précédent; je vois le ministre de la Justice (M. Guthrie) qui me guette avec son oeil d'aigle et il ne me laisserait pas faire. Mais le ministre de l'Agriculture a dit qu'il savait alors que les secours à distribuer avant la prochaine récolte s'élèveraient à environ vingt millions de dollars; c'est-à-dire qu'il faudrait vingt millions pour l'achat des

grains de semence et de provende, de vêtements, d'aliments, d'essence, d'huile lubrifiante, de réparations aux harnais et ainsi de suite dans cet immense territoire, y compris les provinces voisines. Il allait là sachant qu'il en était ainsi, cependant, il ne s'était pas demandé si cet argent allait être remboursé au Gouvernement, s'il s'agissait d'un prêt ou d'un cadeau, jusqu'au jour où cette députation lui a dit qu'elle ne voulait pas accepter la charité. Il en vint alors à la conclusion de proposer à ses collègues que l'on exige des billets à ordre en retour des secours demandés et avant de les distribuer. C'est là que l'on a adopté ce système des billets à ordre. C'est l'histoire que le ministre de l'Agriculture nous a racontée en partie; il est le seul qui s'avoue coupable ou non coupable et il n'est pas dans la Chambre, bien que je vienne de l'entrevoir derrière les rideaux. Je me demande si je pourrais décider les ministres absents à revenir se défendre ou s'expliquer. Ils nient toute responsabilité, mais tout l'équipage est responsable, non seulement ce Gouvernement, mais aussi le gouvernement de la Saskatchewan. Voici qu'on nous livre pieds et poings liés au gouvernement de la Saskatchewan, ce gouvernement engendré par le Ku Klux Klan et maudit par tous les autres. Nous sommes entre les mains de ce gouvernement et de sa commission de secours et le Gouvernement porte la responsabilité de nous avoir ainsi livrés.

Le ministre de l'Agriculture fait grand état de ce qu'il appelle le règlement compensateur, ou de la prime de 5c. Il a presque rempli une colonne du *hansard* pour nous raconter l'évolution de ce programme et il s'en attribue le mérite. S'il veut s'attribuer le mérite dans ce cas, il doit aussi porter la responsabilité du reste et d'avoir crucifié économiquement ces cultivateurs sans récolte, de connivence avec le gouvernement de la Saskatchewan, en leur arrachant ces hypothèques et ces billets à ordre en retour de leur grain de semence.

Qu'allons-nous faire? Allons-nous charger le sergent d'armes d'aller quérir le premier ministre de l'Agriculture? Je ne voudrais pas être obligé de tout répéter ceci; je suis sûr que vous ne voudriez pas m'écouter. Je vais continuer la discussion sur ce bill infâme de la Saskatchewan. Voici la formule de l'hypothèque pour le grain de semence, appelée formule A. On me demande si ce bill a été adopté. Je ne sais pas si la Chambre en a fini, mais on l'a déposé avant Pâques. Il se peut qu'il ait encore à subir sa troisième lecture, mais en Saskatchewan comme ici, le Gouvernement a pu obtenir tout ce qu'il a voulu. Voici la formule d'hypothèque exigée

[L'hon. M. Motherwell.]